

**EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Communauté de Communes VAL DE GATINE**  
**Place Porte Saint-Antoine**  
**79220 CHAMPDENIERS**

**délibération :**  
**D\_2024\_1\_2**

Nombre de délégués en  
exercice : 46

Présents : 35

Votants : 39

**Objet : Approbation APD**  
**construction multiaccueil**  
**16 places et réhabilitation**  
**halte-garderie**

L' an deux mille vingt quatre, le mardi 23 janvier à 20 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle de réunion du smited à Champdeniers, ZAE de Montplaisir 79220 CHAMPDENIERS, sous la présidence de Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Le Président.

Date de convocation du : 16 Janvier 2024

**Titulaires :** Madame ARNAUD Magdalena, Madame BAILLY Christiane, Monsieur LEGERON Vincent, Monsieur BARANGER Johann, Monsieur BARATON Yvon, Madame CHAUSSERAY Francine, Monsieur DOUTEAU Patrice, Monsieur FRADIN Jacques, Monsieur GUILBOT Gilles, Monsieur JEANNOT Philippe, Madame JUNIN Catherine, Monsieur LEMAITRE Thierry, Madame MICOU Corine, Monsieur MOREAU Loïc, Monsieur OLIVIER Pascal, Monsieur ONILLON Denis, Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Madame TAVERNEAU Danielle, Monsieur ATTOU Yves, Monsieur DELIGNÉ Thierry, Monsieur BIRE Ludovic, Monsieur DEBORDES Gwénaél, Monsieur DUMOULIN Guillaume, Madame GUITTON Sylvie, Madame HAYE Nadia, Monsieur MEEN Dominique, Monsieur POUSSARD Yves, Monsieur SISSOKO Ousmane, Madame TEXIER Valérie, Madame TRANCHET Myriam, Monsieur PETORIN Patrick, Monsieur SIRAUD Pierre, Monsieur CLEMENT Philippe

**Suppléant(s) en situation délibérante :** Monsieur CHALONS Michel, Madame PICAUVILLE Maryse

**Pouvoirs :**

Madame EVRARD Elisabeth a donné pouvoir à Monsieur LEMAITRE Thierry  
Madame SAUZE Magalie a donné pouvoir à Madame CHAUSSERAY Francine  
Madame BERNARDEAU Lydie a donné pouvoir à Monsieur DELIGNÉ Thierry  
Monsieur CAILLET Patrick a donné pouvoir à Monsieur FRADIN Jacques

**Absent(s) :** Monsieur LIBNER Jérôme, Madame GIRARD Marie-Sandrine, Madame GOURMELON Catherine, Madame MARSAULT Annie, Madame BIEN Michèle

**Excusé(s) :** Madame EVRARD Elisabeth, Madame BECHY Sandrine, Madame SAUZE Magalie, Madame BERNARDEAU Lydie, Monsieur DEDOYARD Philippe, Monsieur CAILLET Patrick, Monsieur MOREAU Lionel, Monsieur FAVREAU Jacky

**Secrétaire de Séance :** Madame Christiane BAILLY

Vu les statuts de la Communauté de communes Val de Gâtine en vigueur  
Vu la compétence « Création et gestion de multiaccueil ou de halte-garderie »  
Vu le projet de construction d'un multiaccueil 16 places comprenant la réhabilitation et l'extension de la halte garderie l'Ombrelle à St Pardoux-Soutiers  
Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 18 avril 2023 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre à l'agence C+M ARCHITECTES de Jonzac  
Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 17 octobre 2023 validant l'Avant Projet Sommaire pour un montant de travaux de 1 316 200 € ht

Considérant l'estimation des travaux par l'architecte au stade AVANT PROJET DEFINITIF (hors rénovation énergétique de l'existant) à 1 212 800 € ht

Considérant le plan prévisionnel de financement ci-après :

Surface totale extension en m<sup>2</sup> 391,88  
Surface totale réhabilité en m<sup>2</sup> 64,93

DEPENSES	HT	RECETTES prévisionnelles	Montant
Foncier	80 000	Apport du foncier	80 000,00
DEMOLITION FONCIER ET DESAMIANTAGE	23 500	DETR	300 000,00
AMO	8 400	CAF FDS PAEI EAJE	241 000,00
CONTRÔLE TECHNIQUE + SPS	11 545	CAF FDS ALSH	300 000,00
ETUDE DE SOL	4 790	MSA	35 000,00
HONORAIRES MOE	123 154	Emprunt MSA 0%	200 000,00
TRAVAUX EXTENSION	<b>1 067 600</b>	AUTOFINANCEMENT /emprunt	<b>408 189,20</b>
TRAVAUX REHABILITATION EXISTANT	<b>145 200</b>		
EQUIPEMENT	50 000		
IMPREVU 5%	50 000		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 564 189</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 564 189,20</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **DECIDE à l'unanimité** :

- D'approuver les travaux de construction d'un multiaccueil comprenant la réhabilitation de la halte garderie l'Ombrelle pour un montant de 1 212 800 € ht
- De solliciter une subvention au titre de la DETR - axe 4-2 renforcer l'accueil des jeunes populations
- D'autoriser le Président à déposer le permis de construire
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget 2024 - opération n° 134

**Pour : 39 Contre : 0 Abstention : 0**

Le secrétaire de séance  
Francine CHAUSSERAY



La présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Emis le 23/01/2024  
Publié le 07/02/2024  
Transmis en sous-préfecture le 08/02/2024

Fait et délibéré, le jour, mois et an ci-dessus.

Certifié conforme  
Le Président  
Jean-Pierre RIMBEAU


